



**CONSEIL COMMUNAL**

Séance du : 7 octobre 2019  
Présidence : Nicolas Menétrey  
Effectif : 40  
Présents : 35

**Ordre du jour :**

1. Appel
2. Approbation du PV du 24 juin 2019
3. Communications du bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Comptes rendus des délégués aux associations
6. Préavis municipal 30/2019 concernant l'arrêté d'imposition 2020 (rapporteur commission GF Monsieur Philippe Ethenoz)
7. Divers

À 20h00, Monsieur Nicolas Menétrey souhaite la bienvenue à chacune et chacun et ouvre la séance.

**1. Appel**

35 membres sont présents. Madame Valérie Chambettaz et Messieurs Kevin Curchod, Raphaël Gerbex, David Gindroz et Florian Gindroz sont excusés.

**2. Approbation du PV du 24 juin 2019**

Au point 8, Madame Pierrette Meige souligne une erreur de retranscription de son intervention : son nom ainsi que celui de la commission infrastructure ne figurent pas dans le rapport alors qu'ils sont intervenus, et non l'inverse.

Au point 10, elle précise qu'il s'agit de « chauffer le cœur et la nef » plutôt que de « chauffer le cœur de la nef ».

Elle remarque également qu'au point 13 il manque le nom de famille pour l'intervention de Monsieur Nicolas Menétrey.

Monsieur Thomas Tschudin relève cette même erreur au point 4.

En l'absence d'autres remarques, Monsieur Nicolas Menétrey soumet le PV modifié au vote. Il est accepté à 33 voix et 2 abstentions.

**3. Communications du bureau**

Monsieur Nicolas Menétrey annonce les dates des prochains conseils communaux qui auront lieu le 9 décembre 2019, ainsi que les 23 mars, 22 juin, 5 octobre et 14 décembre 2020.

Il ajoute que les dates de rencontres entre la commission gestion-finances et la Municipalité ont été fixées et transmises aux personnes concernées, ceci faisant office de convocation.

Monsieur Nicolas Menétrey annonce que le conseil du 23 mars 2020 se déroulera dans la salle du Grand Conseil à Lausanne et remercie les membres de l'assemblée de prendre note du changement de lieu. Les informations concernant l'organisation viendront lors du prochain conseil.

Monsieur Cédric Barde demande combien de personnes seraient intéressées pour l'organisation d'un transport public. Une majorité des personnes semble se prononcer en ce sens.

#### **4. Communications de la Municipalité**

Monsieur Jean-Claude Gilliéron annonce que les travaux de l'église de Dommartin ont débuté la semaine passée et se poursuivent cette semaine. Il ajoute que les travaux de l'ancien collège ont été mis à l'enquête à partir du 4 octobre et ce jusqu'au 3 novembre 2019. Il déplore l'utilisation du terme « dérogation » mentionné dans celle-ci par le bureau technique car il n'est pas juste et n'aurait pas dû être transcrit : l'application de l'article 80 de la LATC s'applique, il ne s'agit donc pas d'une dérogation.

Monsieur Gilles Rossier demande des précisions concernant les travaux sur la toiture. Monsieur Jean-Claude Gilliéron explique qu'ils servent uniquement à créer un accès pour le passage de matériaux.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron annonce que deux projets de parcours VTT ont été soumis et devraient voir le jour en printemps 2020 dans les bois longeant le Talent entre Echallens et Poliez-le-Grand. La mise à l'enquête du parcours technique a donné lieu à un permis de construire. Le parcours crosscountry a uniquement nécessité une autorisation du service des forêts, ne nécessitant pas de modification du tracé actuel. Une commission entre la commune d'Echallens, de Montilliez et le vélo-club Echallens a été formée et a travaillé sur la réussite de ce projet qui permet de combler un manque dans la région.

Monsieur Jacques Piguet profite pour questionner au sujet des parcours équestre. Monsieur François Guizzetti répond que ceux-ci ont été validés par le service des forêts et qu'il existe des cartes.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron introduit le projet de « Midnight Echallens », mettant gratuitement à disposition la salle de sport du Collège des 3 sapins les samedis soir pour les jeunes de 12 à 17ans jusqu'au 7 décembre 2019.

Monsieur Olivier Despont, responsable de la mise à disposition des salles d'Echallens, présente le concept. Il s'est mis en place suite à la prise de contact de la Fondation IdéeSport auprès de la commune d'Echallens. Différents services se sont rencontrés pour comprendre les enjeux du projet. Permettant un encadrement sous le thème du sport, gratuit et participatif, celui-ci a plu. Une petite restauration est prévue sur place. L'alcool, la drogue et le tabac ne sont pas autorisés. Monsieur Olivier Despont relève le dynamisme de ces moments et l'implication des jeunes dans la composition des soirées, par exemple l'organisation d'une activité autour du hip-hop.

Monsieur Thomas Tschudin se questionne sur le fait d'encourager des enfants de 12 ans à sortir à Echallens les samedis soir jusqu'à 22h30. Monsieur Olivier Despont répond que l'enfant est encadré sur son temps présent à la salle. Cet accueil est basé sur la confiance, les parents devant être concernés et investis dans la sortie de leur enfant.

Concernant les zones réservées, Monsieur Jean-Claude Gilliéron explique que la Municipalité a envoyé un dossier d' « examen préliminaire » pour la modification du Plan général d'affectation au SDT le 8 juillet 2019, sans réponse jusqu'à aujourd'hui. Si le dossier est refusé, une révision devra être faite en réduisant les zones à bâtir. S'il est accepté tel que présenté, un dossier de « demande préalable » pourra être établi, et après ce 2<sup>ème</sup> examen, il pourra passer à l'enquête publique de la modification du plan général d'affectation.

Le 9 juillet 2019, la Municipalité a également envoyé un courrier bien argumenté au département division Hors zone à bâtir en argumentant la proposition d'échange du terrain de Beach-Volley de Sugnens en zone d'utilité publique. Le SDT a répondu que c'était inenvisageable, notamment en raison du non-respect des buts et des principes de l'aménagement du territoire prônant l'orientation du développement de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti. Cette discussion sera reprise lors de la révision du plan d'affectation. Le LEB ayant terminé la sécurisation du site, il est souhaité que cette mise en place ne soit pas vaine.

Madame Pierrette Meige demande s'il y a des voies de recours possible. Monsieur Jean-Claude Gilliéron répond que, malgré le fait que ce soit deux sujets différents, le projet de zone réservée et cette question de terrain de Beach Volley sont liés et qu'il est nécessaire d'attendre. Monsieur Luc Bovard précise qu'en le proposant comme zone d'utilité publique, le terrain devient constructible, tandis qu'à contrario en zone verte, aucun élément ne doit figurer dessus. Monsieur Fabrice Ausoni demande si le passage à une zone « détente et loisir » serait possible, Monsieur Jean-Claude Gilliéron répond que cette catégorie n'est plus d'actualité.

## Procès-verbal du Conseil communal de Montilliez du 7 octobre 2019

Monsieur Jean-Claude Gilliéron donne plusieurs informations concernant le sujet du Biogaz. Deux groupes d'opposants ont avancé les mêmes arguments et maintiennent leurs positions. Ils demandent des visites des sites correspondants au projet. La Municipalité maintient la levée des oppositions dans le cadre restreint de ses compétences. Le canton maintient également la levée des oppositions. Les initiateurs du projet, Messieurs Philippe et Nicolas Mermoud, sont dans l'attente d'une décision de la CDAP.

Parallèlement, une demande similaire pour une parcelle en zone agricole de l'exploitation Tschudin à Poliez-le-Grand a été soumise à la Municipalité et a été envoyée à la DGE. La Municipalité a donné un préavis favorable, convaincue du sens de favoriser l'énergie verte et écoutant les opposants, n'étant pas contre le biogaz mais soulevant la question de l'emplacement. Monsieur Jean-Claude Gilliéron précise que ce ne sera pas possible d'avoir 2 centrales de ce type sur une zone restreinte.

Actuellement, le DTE ne prend pas position sur le second emplacement et attend le jugement de la CDAP, précisant que le projet Mermoud répond à toutes les exigences selon la loi sur l'environnement.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron donne suite à la motion Piguët concernant l'urgence climatique. La Municipalité, après discussion, a décidé d'attendre le budget 2020 pour pouvoir mesurer l'impact sur les comptes communaux et prendre du temps pour élaborer un projet qui tient la route. Elle reviendra au conseil du 22 juin 2020 avec ses propositions.

Monsieur Jacques Piguët déplore la notion d'urgence, qui lui semble pourtant perçue par les conseillers et les habitants de la commune. Il précise que la motion n'entendait pas d'impact financier. Il reconnaît cependant l'intérêt de mettre en place des projets constructifs. Il explique également que cette même motion a été acceptée au conseil national et que la question est de décider d'une ligne directrice non contraignante, comme par exemple créer un groupe de discussion.

Monsieur Fabrice Ausoni souligne que la motion soutient une approche écologique et non la mise en place de projets nécessitant un financement. Il demande des précisions sur ce potentiel impact financier.

Monsieur Daniel Leuba explique qu'une méthodologie doit être mise en place : mettre en avant les besoins, les transformer en dicastères, les évaluer en termes financiers et enfin préparer une feuille de route. Le tout est d'avancer de manière coordonnée afin de proposer une vraie stratégie.

Messieurs Gilles Rossier et Jacques Piguët le remercient pour son explication.

Monsieur Daniel Leuba donne des informations concernant la mise en place du passage piétons à Sugnens. L'installation de la signalisation a posé quelques problèmes, mais est actuellement conforme. Il rappelle la nécessité d'être attentifs quand les passants traversent et que la signalisation ne fait pas tout.

Monsieur François Guizzetti donne des informations concernant le parc périurbain du Jorat. Le projet est passé en mains lausannoises. La Municipalité est toujours partie prenante, mettant à disposition ses zones pour autant que la commune de Froideville donne son accord. La présence de la commune de Montilliez permet non seulement de représenter et défendre les intérêts de la commune et des propriétaires des terrains, de promouvoir et soutenir les projets de développement durable, mais également d'avoir connaissance des événements. Il présente la parcelle concernée.

Monsieur François Guizzetti présente l'état et l'avenir des forêts en prenant l'exemple des forêts du jura neuchâtelois où les sapins et épicéas sont attaqués. Ces arbres sont en diminution ces dernières décennies sont voués à disparaître d'ici 20 ans dans les zones de basse altitude. La plantation d'arbres résistants aux chaleurs, sécheresses et autres perturbations permet de garder les forêts en bon état. Celles-ci s'adaptent aux changements climatiques. Monsieur François Guizzetti précise que le prix du bois s'effondre en raison des bois importés qui inondent le marché.

Monsieur Jacques Piguët propose de l'utiliser comme bois à brûler et de faire de la cogénération afin de valoriser les produits sur place. Monsieur François Guizzetti répond qu'il y a tout de même un coût pour déplacer ces bois.

Monsieur Thomas Tschudin demande des précisions sur le coût d'exploitation du bois. Monsieur François Guizzetti donne quelques chiffres.

Monsieur François Guizzetti annonce que des tas de branches et de cailloux accompagnés de panneaux explicatifs ont été mis en place dans différents groupements forestiers afin de faciliter la biodiversité, notamment pour les lézards et les hermines.

Monsieur François Guizzetti informe que l'AEHJ et l'AIAE ont tout mis en œuvre pour pallier le problème de chlorothalonil présent dans les eaux et que peu de sources ont dû être déviées. Il explique que 600 germes peuvent être trouvés dans l'eau, 400 peuvent être analysés et seulement 60 peuvent être maîtrisés. Cet élément est présent depuis longtemps dans l'eau que l'on boit, les analyses de celle-ci montrent un taux bien plus bas que celui de l'analyse de l'eau à la source.

Monsieur François Guizzetti présente l'eau de l'AIAE et explique que des forages horizontaux sont prévus pour améliorer le captage des Lances. Il présente la production de toutes les sources pour l'AEHJ en 2019. Le captage des Rosières à Villars-Tiercelin est prévu d'être prolongé jusqu'au réservoir de Poliez-Pittet.

Monsieur François Guizzetti annonce que les travaux d'étude concernant la régionalisation des STEP avancent. Deux séances de commission de gestion et commission ad hoc ont lieu les 26 novembre et 3 décembre prochains. Il rappelle que ce projet concerne 8 STEP et 9 communes, et que l'idée est de ramener le tout à Echallens. Actuellement, l'étude est toujours en cours. Il présente la future STEP régionale et l'étude des réseaux présentant les futures conduites à construire.

Monsieur Thierry Gay-Crosier présente la cérémonie qui a eu lieu le 19 septembre dernier à Lausanne pour célébrer les Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020. 3'000 élèves vaudois étaient présents, dont deux de la commune de Montilliez, défilant avec les drapeaux de la commune. Le comité international olympique était présent. Cet événement démontre une belle implication cantonale et l'envie de tous de participer à l'aventure. Les élèves ont pu ramener un drapeau « JOJ2020 » dans leur commune. A leur retour, un verre d'amitié a été offert à la grande salle de Poliez-le-Grand. Monsieur Thierry Gay-Crosier déplore le manque de participation des citoyens de la commune pour ce moment de rassemblement.

Monsieur Xavier Gaudard informe que des bandes de roulement et des flèches ont été tracées sur la place de la déchetterie dans le but de cadrer les personnes qui circulent.

Monsieur Nicolas Menétray remercie la Municipalité pour ses interventions.

## **5. Comptes rendus des délégués aux associations**

Madame Brigitte Mermoud s'est rendue en juin à l'assemblée générale de l'ARGDV. Les comptes ont été présentés et acceptés. Un retour sur les manifestations et activités de l'année 2018 a été fait. La prochaine étape est le comptoir d'Echallens avec le forum « climat et économie, un avenir partagé ».

Monsieur Eric Gysin a participé à une séance de l'ASIRE. Le premier sujet concernait les restaurants scolaires : une nouvelle personne a été trouvée pour la restauration et elle répond aux attentes, la nourriture est de qualité. Le deuxième sujet concernait les subventions pour les camps et cours hors école. Un groupe de travail a proposé deux variantes, une minimale et une maximale. Les directeurs des écoles ont défendu la variante optimale. Le budget final adopté s'estime à 873'000 CHF, permettant d'offrir des prestations importantes pour les élèves. Monsieur Daniel Leuba précise qu'un amendement au budget a été validé par une voix de différence.

## **6. Préavis municipal 30/2019 concernant l'arrêté d'imposition 2020 (rapporteur commission GF Monsieur Philippe Ethenoz)**

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis dans lequel il est proposé de baisser le taux d'imposition à 72.5%. Il explique que le financement vient à 80% des impôts sur les revenus des personnes physiques, ainsi que des impôts sur la fortune. Il met en avant la volonté d'investir dans les routes pour les remettre en état. Il soulève que la dette continue à se réduire chaque année tout en assurant des investissements. La spécialité de cette année concerne la bascule du point d'impôt. Il fait remarquer que seule une partie des communes a respecté l'engagement de la convention signée avec la RIE 3 qui promet une baisse d'impôts. Monsieur Daniel Leuba lit les conclusions du préavis.

Monsieur Philippe Ethenoz lit le rapport de la commission gestion-finances et recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Nicolas Menétréy les remercie et passe la parole à l'assemblée.

Une discussion s'ensuit sur la compréhension de l'une des slides présentées : Messieurs Luc Bovard et Philippe Ethenoz soulèvent que la conservation du taux d'imposition à 74% amène une hausse d'impôts pour le contribuable.

Monsieur Eric Gysin demande ce qui a été pronostiqué pour les communes qui n'ont pas bougé leur taux. Monsieur Daniel Leuba rappelle que selon le système péréquatif, il y a tout qui bouge et qu'en l'état il n'y a pas de possibilité de faire une simulation tant que les décisions ne sont pas posées pour l'ensemble des communes. Il précise qu'au vu de la réception des acomptes 2020, la situation ne devrait pas être très différente de ce qui est prévu.

Monsieur Alexandre Mermoud soulève que la situation est compliquée chaque année et se demande si l'arrêté d'imposition ne devrait pas être décidé en même temps que les budgets pour y voir plus clair. Monsieur Daniel Leuba répond que c'est une question de timing et que l'arrêté d'imposition doit être validé deux mois avant les budgets.

Monsieur Pascal Pillonel précise que, comme l'impôt est arrêté pour une année, il y a toujours cette possibilité de changer l'année d'après si la situation devait être insatisfaisante.

Monsieur Luc Bovard demande à la Municipalité si elle a songé à faire statut quo sur le taux d'imposition. Il ajoute que ce serait une bonne opportunité pour faire des investissements. Monsieur Daniel Leuba répond qu'elle s'est posée la question, mais que les remarques des précédents conseils soulevaient que le taux était élevé et qu'elle a été attentive à ces inputs afin d'aller dans le même sens. Il précise que rien ne prouve qu'il faille le maintenir alors que l'histogramme montre que tout est en baisse.

Monsieur Jacques Piguët rebondit sur la question des investissements en mentionnant la possibilité d'emprunter à des taux négatifs. Monsieur Daniel Leuba explique qu'il a connaissance de taux à 0% mais pas de taux négatifs.

Monsieur Luc Bovard soulève la question de la possibilité de référendum après un amendement. Il explique que, d'après un journaliste du 24heures, cette situation ne laisse pas cette opportunité aux citoyens. Monsieur Daniel Leuba répond que toute décision prise dans un conseil communal étant affichée au pilier public peut être soumise à référendum.

Monsieur Cédric Barde questionne le pourcentage en franc du point d'impôt. Monsieur Daniel Leuba l'annonce à 60'000 CHF.

En l'absence d'autre intervention, Monsieur Nicolas Menétréy clôt le débat et soumet le préavis à votation. **Celui-ci est accepté à 34 voix pour, 0 contre et 1 abstention.** Le taux d'imposition s'élève donc à 72,5% pour l'année 2020.

## 7. Divers

Monsieur Jacques Piguët fait remonter une demande citoyenne. Il est question de la signalisation « attention chevaux » proche des manèges que l'on trouve dans les autres villages mais non à Poliez-le-Grand. Monsieur Daniel Leuba explique que l'utilisation excessive de panneaux est contre-productive. Il a eu contact avec le canton concernant le manège de la Sauvenière et il a été décidé de mettre un panneau du côté où la visibilité n'est pas bonne et qu'il sera posé d'ici la fin de l'année.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz soulève que des véhicules sont régulièrement stationnés sur les lignes jaunes à Dommartin, et des bennes sont déposées sur le parking de la grande salle de Poliez-le-Grand. Monsieur Daniel Leuba explique que, malgré le refus du préavis sur le parking de la grande salle, un devis a été demandé pour un meilleur marquage au sol, rentrant dans le budget ordinaire si accepté. Il précise qu'après cette réfection, l'attention sera accrue au niveau des entreprises qui doivent libérer les places.

Monsieur Cédric Barde soulève l'importance de faire un règlement de police de construction unifiée pour la commune de Montilliez, n'ayant pas été remis à jour depuis la fusion. Monsieur Jean-Claude Gilliéron répond qu'elle devrait être faite parallèlement à la modification du plan d'affectation.

Madame Pascale Mermoud demande d'avoir un porte-drapeau pour le drapeau ramené de la journée pour la JOJ2020. Monsieur Thierry Gay-Crosier répond que c'est prévu.

Procès-verbal du Conseil communal de Montilliez du 7 octobre 2019

Monsieur Nicolas Menétrey rappelle que le prochain conseil communal aura lieu le 9 décembre 2019 à la salle communale de Poliez-le-Grand.

Sans autres remarques, il remercie les conseillers et conseillères ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence et lève la séance à 21h57.

Le Président

La Secrétaire



Nicolas Menétrey



Laureen Pittet